

Levée de l'avis d'ébullition préventif pour les 300 résidences dans le secteur de la rue Lacasse

Magog, le 21 octobre 2023 – La Ville de Magog désire aviser les citoyens concernés que l'avis d'ébullition d'eau préventif est levé pour les 300 résidences situées à l'intérieur du quadrilatère bordé par les rues Merry Nord, des Pins, Lacasse et Hamel. Plus précisément, l'eau peut être consommée sans restriction pour les résidents des rues suivantes :

- Beaudoin
- Daniel
- De la Tanière
- De Sœur-Hélène
- Des Hauts-Bois
- Des Pins
- Du Docteur-John-A.-Bryant
- Du Rucher
- Du Sergent-Arthur-Boucher
- Du Terrier
- Girard
- Guertin
- Lacasse
- Rivard
- Saint-François

Un plan indiquant le secteur concerné est disponible en [cliquant ici](#).

Les dernières analyses effectuées sur le réseau d'aqueduc démontrent que l'eau est potable, de bonne qualité et qu'elle répond à toutes les exigences réglementaires.

Rappelons que cet avis préventif est entré en vigueur en fin de journée le jeudi 19 octobre en raison de travaux d'entretien sur une conduite d'eau potable.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

